

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 744  
RELATIF AU STATIONNEMENT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 744-7**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire retirer une interdiction de stationner de la 16<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion quant au présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un résumé du règlement a été présenté aux membres du conseil municipal par Monsieur le Maire Yvon Chiasson lors de la même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le présent projet de Règlement modifiant le règlement numéro 744 relatif au stationnement – Règlement numéro 744-7 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

**ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ANNEXE A**

L'annexe A est modifiée de manière à retirer l'interdiction de stationnement de la 16<sup>e</sup> Avenue, soit l'interdiction de stationner du côté ouest entre la rue Principale et la rue Leroux.

Le tout sera aussi retiré de la cartographie de l'Annexe A, tel que démontré à l'annexe 1 et faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

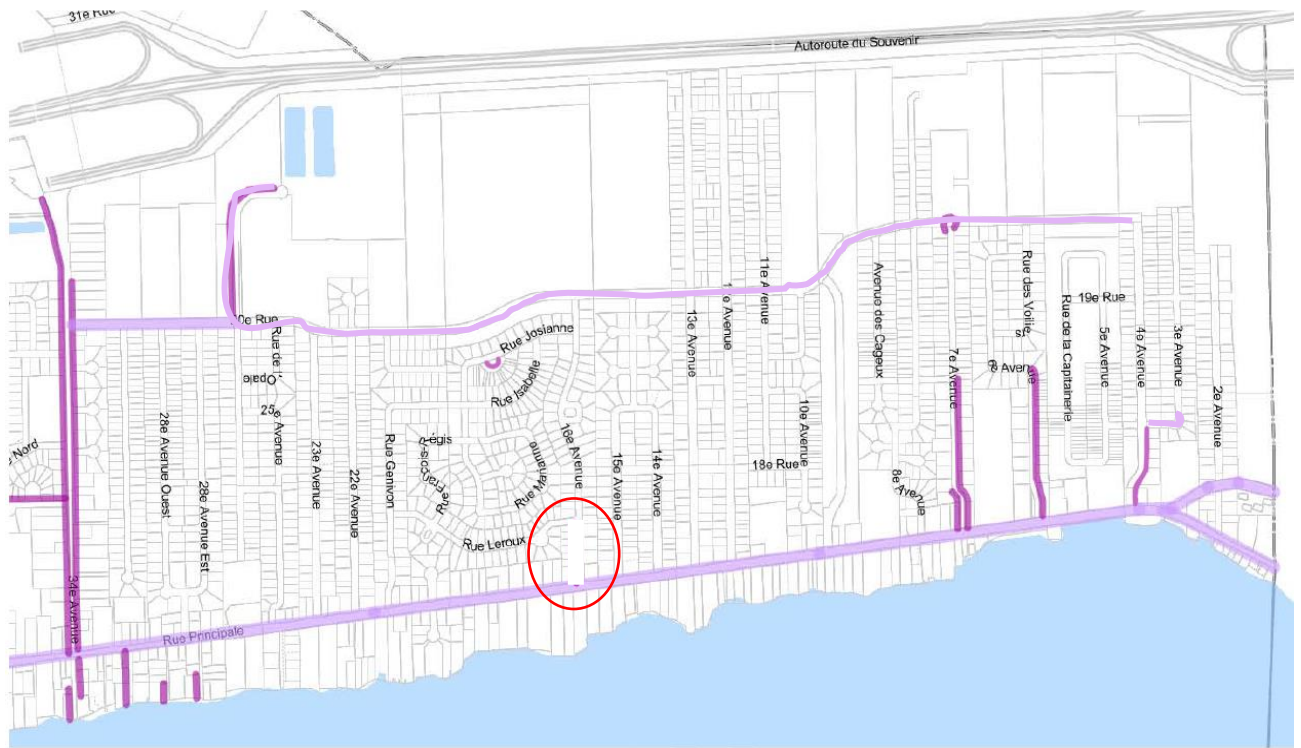
---

Yvon Chiasson, maire

---

Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires juridiques

ANNEXE 1  
CARTOGRAPHIE – STATIONNEMENT INTERDIT – SECTEUR EST



PROJET